

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 13 avril 2026

Ordre du jour :

1. Information par le Premier ministre sur le Conseil européen du 19mars 2026
2. Approbation projet(s) de PV
3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Marc Goergen remplaçant M. Sven Clement, M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Luc Frieden, Premier ministre

Mme Yasuko Muller, conseillère diplomatique du Premier ministre

Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Patrick Goldschmidt, M. Fred Keup, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

1. **Information par le Premier ministre sur le Conseil européen du 19 mars 2026**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, formule quelques observations liminaires.

Il se félicite des résultats des élections législatives hongroises du 12 avril 2026, qu'il juge rassurants tant pour la Hongrie que pour l'Union européenne (ci-après « UE »).

Il observe par ailleurs que la période récente a été marquée par d'importants développements sur la scène politique internationale. S'agissant de la situation relative à l'Iran, il regrette que l'espoir d'un conflit de courte durée s'éloigne, les négociations entre les autorités américaines et iraniennes à Islamabad ayant été interrompues au bout de quelques heures seulement. Le président de la commission considère en outre que les propos tenus par le Président américain Donald Trump dans le cadre de ce conflit sont inacceptables.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) rappelle que le Conseil européen (ci-après « le Conseil ») du 19 mars 2026 s'est tenu au tout début des attaques israéliennes et américaines contre l'Iran.

S'agissant du Conseil de manière générale, le Premier ministre indique que les chefs d'État et de gouvernement ont fait part de leurs préoccupations face à un monde qui semble s'éloigner toujours davantage des principes de la Charte des Nations Unies, même si ces derniers n'ont pas toujours été respectés par le passé. La situation en Iran en est un exemple parlant. L'UE s'est montrée claire et unie en affirmant que l'Europe doit défendre un ordre international fondé sur des règles et rester fidèle à ses valeurs. Le Premier ministre rappelle que de tels événements ne sont pas sans précédent, évoquant la guerre en Irak et les interventions en Iran en 1953.

Sur le Proche-Orient et le Moyen-Orient, le Premier ministre indique avoir plaidé pour l'intégrité territoriale du Liban, constamment menacée. Il souligne la proximité géographique de ce pays avec l'UE, le Liban se trouvant à une vingtaine de minutes seulement de Chypre, et insiste sur la nécessité de faire respecter le droit international dans cette région. Il fait état d'un échange téléphonique avec le Premier ministre libanais, qui a remercié l'UE pour leur soutien tout en se disant consterné par la situation humanitaire et le démembrement partiel de son pays. Le chef du gouvernement luxembourgeois salue la tenue de discussions entre Israël et le Liban, dans le courant de la semaine, en vue d'un éventuel accord de paix.

Concernant l'Ukraine, le Premier ministre relève que ce dossier a également été abordé lors du Conseil et appelle à ne pas oublier ce conflit. Le Président Zelensky a participé par visioconférence à une partie de la réunion. Le Premier ministre met en lumière les liens entre les différents théâtres de conflit, rappelant l'utilisation de drones iraniens par la Fédération de Russie en Ukraine. Il note que ces mêmes drones sont employés dans les États du Golfe et que l'Ukraine, forte de l'expertise acquise dans la gestion de ces engins, pourrait apporter son aide à ces États. Il souligne la complexité de cette situation, un pays en guerre pouvant en même temps venir en aide à d'autres pays

confrontés aux mêmes menaces. Le Premier ministre se dit particulièrement préoccupé par le risque que le conflit ukrainien soit relégué au second plan. Il observe que l'UE se trouve dans une position délicate, n'étant pas présent lors des négociations dans ces conflits, lesquels sont principalement conduits par les États-Unis. Il relève qu'il est malaisé de revendiquer une place dans des négociations relatives à des guerres que l'UE n'a ni initiées ni menées, et estime dès lors que celle-ci doit gagner en indépendance et en puissance.

Sur le marché intérieur, le Premier ministre insiste sur la nécessité de le renforcer d'ici à la fin de l'année 2027. Quant à l'union de l'épargne et des investissements, il souligne l'intérêt particulier du Luxembourg, notamment en matière de titrisation et de produits européens de retraite, et espère voir ce chantier aboutir d'ici à l'été 2027. Il appelle à faire avancer l'agenda de simplification, en particulier les paquets dits « omnibus ». Le Premier ministre estime que seule une Europe forte et indépendante peut garantir davantage de résilience et évoque la nécessité de progresser sur les énergies renouvelables afin de réduire la dépendance de l'UE à l'égard du pétrole et du gaz importés.

Au sujet de la Hongrie, le Premier ministre revient sur le blocage par Viktor Orbán du prêt de 90 milliards d'euros destiné à l'Ukraine. Il rappelle que le Conseil ne prend pas de décision en tant que tel, cette compétence revenant aux conseils sectoriels, et que sans l'accord de la Hongrie, aucun versement n'était possible. Il établit un lien avec les élections législatives hongroises du 12 avril 2026, à l'issue desquelles Peter Magyar, membre du PPE et pro-européen, dispose désormais d'une majorité constitutionnelle. Il estime qu'avec davantage de Premiers ministres issus du PPE au sein du Conseil, aux côtés des libéraux et des socialistes, ce type de blocage ne devrait plus se reproduire. Il précise que la Slovaquie et la Tchéquie n'avaient pas bloqué ce versement.

Dans un tour d'horizon plus large, le Premier ministre reconnaît ne pas avoir perçu clairement les objectifs poursuivis par la guerre en Iran depuis son déclenchement. Il constate qu'un changement de régime ne semble pas figurer à l'ordre du jour, les prisonniers politiques de l'opposition n'ayant pas été libérés. Il exprime sa sympathie à l'égard du peuple iranien, qui aspirait à pouvoir choisir librement son régime dans un cadre démocratique. S'agissant de la question nucléaire, il estime que celle-ci appelle une réponse diplomatique et non militaire. Le Luxembourg partage la conviction que l'Iran ne doit pas se doter d'armes nucléaires, mais considère que cet objectif doit être atteint par la voie de la négociation. Le Premier ministre relève que l'instabilité géopolitique actuelle est appelée à perdurer et que les prix de l'énergie ne diminueront pas à court terme, l'incertitude qui en résulte sur les marchés se traduisant généralement par une hausse des prix. Le chef du gouvernement termine ses propos sur une note positive en saluant les résultats des élections en Hongrie et en se disant confiant que le Conseil ne sera plus systématiquement entravé, ce qui constitue un signal encourageant pour l'Europe.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) aborde la situation au Proche et au Moyen-Orient. Il évoque la tentative infructueuse du Vice-président américain J.D. Vance de mener des négociations avec l'Iran ainsi que l'annonce, le jour même, d'un blocus américain des navires dans le détroit d'Hormuz. Il souligne les répercussions dramatiques de cette situation sur l'Europe dans de nombreux domaines, notamment le secteur de la logistique.

Le député demande comment le Luxembourg entend se préparer à des prix durablement plus élevés et souhaite savoir si des réponses sont envisagées au

niveau national ou européen pour venir en aide aux ménages et aux entreprises, notamment par la mise en place de mécanismes de stabilisation.

S'agissant de la Hongrie, le député salue la nouvelle positive que constituent les élections législatives du 12 avril 2026, dont le résultat traduit selon lui une réaction de l'électorat à un régime dont la politique entraînait également des répercussions économiques. Il soulève la question de l'ingérence étrangère, relevant que les États-Unis ont joué un rôle actif en la matière, le Vice-président Vance s'étant encore rendu récemment à Budapest pour soutenir Viktor Orbán. Le député souhaite savoir comment il convient de réagir face à une telle ingérence, si une réaction collective au niveau européen est envisageable et si cette question a fait l'objet de discussions au sein du Conseil européen.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) revient sur la situation au Liban, dont l'intégrité territoriale est violée par Israël. Il relève que cette violation a été condamnée par de nombreux pays, y compris la France, pays entretenant des liens quasi fraternels avec le Liban, tout en regrettant que ces condamnations se limitent bien souvent à des déclarations verbales.

Le parlementaire s'interroge sur la possibilité d'adopter des mesures de rétorsion face à cette énième violation du droit international et demande si des avancées sont désormais envisageables à ce niveau, Viktor Orbán n'étant plus chef de gouvernement en Hongrie.

Il évoque ensuite la situation des États du Golfe, qui ne sont pas en tant que tels parties prenantes au conflit mais permettent des attaques depuis leur territoire. Le député pose la question de savoir si les États du Golfe doivent être considérés comme parties prenantes au conflit et si l'Iran ne dispose pas, à tout le moins, d'un droit de légitime défense à l'égard des bases militaires situées dans les pays avoisinants. Il souhaite connaître la perception du gouvernement luxembourgeois sur cette question.

Le député aborde enfin le voyage économique en cours aux États-Unis, auquel participent le ministre des Affaires étrangères, le ministre des Finances et le Grand-Duc. Il s'interroge sur l'opportunité politique et la pertinence stratégique d'un tel déplacement dans le contexte actuel, et demande si celui-ci envoie le signal approprié.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) se penche sur le contexte iranien. Il observe que si un changement de régime ne semble pas avoir eu lieu, le pouvoir paraît s'être déplacé des Mollahs vers les Gardiens de la révolution, de sorte qu'il n'est pas clairement établi qui sont les interlocuteurs iraniens dans le cadre d'éventuelles négociations.

Il aborde ensuite les paquets dits « omnibus », dont l'adoption est selon lui impérative. Il constate que ce dossier semble stagner et déplore une perte de temps qui risque d'aggraver le déficit de compétitivité européen. Le député évoque par ailleurs la transposition de l'accord de Bâle III, directive de l'Organisation de coopération et de développement économiques (ci-après « OCDE »), qui pourrait, si elle est transposée en l'état, poser des problèmes en matière de financements bancaires, en particulier s'agissant des crédits hypothécaires dont les conditions d'octroi seraient renforcées. Il souhaite connaître l'état d'avancement des travaux en la matière.

En réponse aux différentes questions soulevées, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV), apporte les précisions suivantes.

Sur le volet énergétique, il indique qu'aucune mesure européenne n'a été décidée, la politique énergétique relevant de la compétence nationale. Les ministres de l'énergie ont procédé à un échange sur les mesures prises par les différents États membres. Il relève que le Luxembourg se situe déjà au niveau de taxation le plus bas, inférieur à celui des pays avoisinants. Il note que, si les prix sont historiquement élevés, ils demeurent les plus bas par rapport aux pays voisins. Il estime qu'une réduction supplémentaire des prix de l'essence n'est pas envisageable, au risque d'attirer davantage de consommateurs en provenance de l'étranger. Il observe que les Pays-Bas et la Belgique n'ont pris aucune mesure en la matière, que l'Allemagne n'a pas arrêté de ligne directrice claire et que la plupart des gouvernements adoptent une attitude attentiste. Le Premier ministre précise que d'autres États membres prennent en charge les frais de réseau électrique, ce que le Luxembourg a déjà fait en y consacrant 150 millions d'euros budgétisés afin de stabiliser les prix de l'électricité. Le Conseil de gouvernement luxembourgeois a décidé de suivre la situation de près sans prendre de décision supplémentaire pour le moment. Une éventuelle intervention sera décidée lorsqu'il le jugera nécessaire. Il souligne par ailleurs que l'indexation automatique des salaires au Luxembourg contribue à maintenir un certain pouvoir d'achat.

S'agissant de la question relative à l'ingérence américaine en Hongrie, le Premier ministre répond que ce sujet n'a pas été abordé au sein du Conseil. Il estime que, dans un pays libre, chacun est libre de soutenir qui il souhaite, et constate que cette ingérence a produit l'effet contraire de celui escompté.

Concernant le voyage économique aux États-Unis, il souligne que le Luxembourg doit et entend maintenir ses relations avec les États-Unis, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il approuve l'ensemble des positions et des actions américaines. Il rappelle que les États-Unis demeurent le premier partenaire économique du Luxembourg, le plus grand État membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (ci-après « OTAN ») et un interlocuteur clé dans les discussions relatives à une fin potentielle de la guerre en Ukraine. Il relève que le Roi et le Premier ministre des Pays-Bas se sont récemment rendus à la Maison-Blanche. Il précise que la mission économique, conduite sous la direction du Grand-Duc, réunit les ministres Delles, Bettel et Roth et se rend à New York. Il évoque la présence d'entreprises américaines implantées au Luxembourg, telles que *Goodyear* et *DuPont*, ainsi que les avoirs et acteurs américains sur la place financière luxembourgeoise. Il note qu'une importante délégation du secteur économique accompagne cette visite ministérielle, ce qui témoigne de l'intérêt de ce secteur pour la poursuite de la coopération avec les États-Unis.

Sur la question de sanctions européennes à l'encontre d'Israël, le Premier ministre estime qu'il est peu probable que de telles mesures soient adoptées au niveau de l'UE, l'Allemagne et l'Autriche écartant systématiquement toute critique à l'égard d'Israël, ce qui rend difficile l'adoption d'une position européenne commune en la matière.

En ce qui concerne l'Iran, le chef du gouvernement reconnaît ne pas être en mesure de déterminer qui détient actuellement le pouvoir dans ce pays. Il constate que le gouvernement iranien n'a pas totalement changé et précise que les informations dont dispose le Luxembourg se fondent exclusivement sur la presse, le Grand-Duché ne disposant pas d'ambassade en Iran.

S'agissant de l'accord de Bâle III, le Premier ministre indique partager l'analyse du député Laurent Mosar. Il précise que ce sujet n'a pas été discuté au niveau des chefs de gouvernement. Il estime que l'impact de cette réglementation sera négatif pour le secteur bancaire, qui devrait pouvoir exercer pleinement ses activités dans le contexte actuel. Monsieur Frieden établit un lien avec la question de la simplification et met en garde contre le risque de freiner l'investissement dans l'économie, soulignant qu'il convient de ne pas se montrer contreproductif en la matière et que cette règle mériterait d'être réexaminée.

Il conclut en observant que les conflits en cours ont un impact considérable sur l'économie, dont la croissance ralentit sensiblement, avec des conséquences graves pour l'innovation, l'emploi et les systèmes de protection sociale.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) considère que la nouvelle en provenance de Hongrie est positive, tout en relevant que Peter Magyar doit encore concrétiser l'ensemble de ses engagements. Elle reconnaît qu'il s'agit d'un défi de taille, mais note que celui-ci dispose d'une marge de manœuvre considérable grâce à sa majorité constitutionnelle.

Elle demande si la levée du blocage hongrois constitue une opportunité pour remettre en question le principe de l'unanimité s'agissant de certaines questions encore ouvertes au niveau européen.

La députée aborde ensuite les actions menées par les États-Unis et Israël, qualifiant de désastreux ce qui se passe au Liban et en Iran. Elle souligne l'impact terrible de cette guerre pour la région ainsi que pour l'économie mondiale, sans amélioration pour les populations sur place. Elle souhaite connaître la position du gouvernement luxembourgeois à l'égard des actions américaines et israéliennes et demande si des messages politiques ont été adressés aux ambassadeurs ou aux responsables politiques de ces deux pays.

Sur le volet énergétique, la députée prend acte des mesures décrites par le Premier ministre, mais relève que celles-ci existaient avant la hausse actuelle des prix. Elle demande quelles nouvelles mesures le gouvernement entend prendre pour venir en aide aux petits et moyens ménages, les compensations et plafonds en vigueur ayant été instaurés avant cette hausse. Dans cet esprit, la parlementaire s'interroge sur la possibilité de recourir à un crédit d'impôt et demande si une tripartite figure à l'ordre du jour du gouvernement.

Monsieur le député européen Charles Goerens (DP) exprime son soulagement face à la levée d'une partie des blocages au niveau européen, tout en estimant que les développements les plus préoccupants ne proviennent pas de Hongrie, mais d'autres États membres de l'UE où des élections sont prévues prochainement.

Le député européen pose la question centrale de savoir si, d'ici aux prochaines échéances électorales en France, une accélération de l'agenda politique européen est envisageable, avec une priorisation de certains dossiers.

Monsieur le député européen Marc Angel (DP) évoque l'adoption par Israël d'une législation relative à la peine de mort, relevant que cette évolution impacte aussi la position allemande et autrichienne. Il demande si la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël ne devrait pas être réinscrite à l'ordre du jour du Conseil à la lumière de ces nouveaux développements. Il observe

par ailleurs que si l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement insistent sur le respect du droit international, il conviendrait alors de soutenir financièrement et techniquement la Cour pénale internationale.

Le membre du Parlement européen s'interroge ensuite sur le règlement de blocage de l'UE, instrument juridique ayant pour objectif la protection des entreprises européennes face à l'application extraterritoriale de sanctions émanant d'États tiers, en particulier les États-Unis. Il demande s'il ne conviendrait pas de déclencher ce mécanisme dans le contexte actuel.

Il évoque enfin l'initiative lancée par le Premier ministre portugais en matière de taxation des bénéficiaires exceptionnels des entreprises du secteur de l'énergie, à laquelle se sont associées les gouvernements autrichien, allemand, italien et espagnol. Il souhaiterait connaître la position du gouvernement luxembourgeoise à cet égard.

Sur la question de l'unanimité, notamment en matière de politique étrangère, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) estime qu'une telle réforme ne se concrétisera pas au cours de la présente législature européenne. Il reconnaît qu'une modification des traités serait nécessaire, mais juge le moment inopportun et se montre sceptique quant à l'existence d'une majorité suffisante à cet effet. Il rappelle qu'une telle procédure est particulièrement lourde et nécessite une ratification par les parlements nationaux. Il note toutefois que les développements en Hongrie rendent cette question peut-être moins pressante.

Concernant d'éventuels messages politiques adressés aux autorités américaines, il précise que la mission en cours est délibérément de nature économique et ne comporte pas de volet politique.

S'agissant des prix de l'énergie, le Premier ministre indique que le gouvernement n'envisage pas de mesures directes pour le moment et suit l'évolution de la situation à moyen terme. Il rappelle que les mesures existantes au Luxembourg sont considérables, d'autres gouvernements s'en étant d'ailleurs montrés surpris par leur ampleur. Il précise que la prime d'énergie a été triplée, ce dont d'autres États membres s'inspirent, que l'allocation de vie chère a été augmentée et que ces mesures sont déboursées de manière automatique, raison pour laquelle il a été décidé de ne pas prendre de mesures supplémentaires pour le moment. Quant à la convocation d'une tripartite, il rappelle que ce mécanisme est activé lorsque plusieurs tranches d'index sont dues au cours d'une même année.

Sur la suspension de l'accord d'association entre l'UE et Israël, le Premier ministre indique que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour du Conseil pour le moment.

Quant au règlement de blocage de l'UE, il précise que son déclenchement à l'encontre des États-Unis n'est pas envisagé à ce stade.

Le Premier ministre considère que, indépendamment des échéances électorales en France, en réponse à la question posée par le député européen Charles Goerens quant à leur potentiel effet accélérateur, l'UE doit avancer plus rapidement, les processus démocratiques étant par nature lents. Il souligne que les États membres sont conscients de la nécessité de faire aboutir les textes dits « omnibus » et qu'il existe une volonté commune en ce sens, tout en

reconnaissant que cela prend du temps. Il estime que l'UE s'est dotée d'une feuille de route solide en la matière.

Madame la députée Sam Tanson (déli gréng) invite le Premier ministre à préciser la position de son gouvernement à l'égard des actions menées par Israël et les États-Unis en Iran et au Liban. Elle réitère par ailleurs sa question relative à la position luxembourgeoise sur le règlement de blocage de l'UE ainsi que sur d'éventuelles sanctions à l'encontre d'Israël, et demande une appréciation politique de la situation.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden (CSV) indique que le règlement de blocage de l'UE n'a jamais fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil, raison pour laquelle il n'a pas été amené à prendre position sur ce sujet. Il précise qu'une telle question devrait être examinée avec le ministre des Affaires étrangères et en concertation avec le gouvernement.

De manière générale, il rappelle que la position du gouvernement luxembourgeois n'est jamais favorable à la guerre, sauf lorsqu'il s'agit d'une guerre de défense, la diplomatie devant toujours constituer la première option. Il cite le cas de l'Ukraine, où le droit à la défense est légitime. Il termine ses propos en soulignant que le Luxembourg porte un message constant en faveur de la désescalade et de la démocratie.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) remercie le Premier ministre et clôt l'échange.

2. Approbation projet(s) de PV

En raison d'un problème technique, le point est reporté à une réunion ultérieure.

3. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux

Le tableau sous rubrique est approuvé.

4. Divers

Monsieur le député Gusty Graas (DP) fait le bilan de la visite de travail d'une délégation de la commission des Affaires étrangères, qui s'est rendue en Mongolie du 23 au 28 mars 2026. La délégation était composée de Monsieur Gusty Graas (DP), Madame Nancy Arendt (CSV), Madame Liz Braz (LSAP), Madame Alexandra Schoos (ADR) et Monsieur Sven Clement (Piraten). Il précise qu'il s'agissait d'une visite retour faisant suite à celle des homologues mongols au Luxembourg en mars 2025.

Le président de la commission souligne que ce déplacement a eu lieu à un moment de turbulences en matière de politique intérieure mongole, marqué par une crise gouvernementale et la démission du Premier ministre. Il salue l'hospitalité des autorités mongoles, la délégation ayant été reçue par deux ministres, à savoir le ministre de la Santé et le ministre de la Justice, ainsi que

par des députés de la commission des Affaires étrangères et du groupe d'amitié parlementaire.

Il indique qu'un point fort du déplacement a été la visite de l'hôpital cardiovasculaire, mis en place avec le soutien du Luxembourg. La délégation a été accueillie par le personnel de soins de l'hôpital et a reçu des explications sur l'impact concret de la coopération luxembourgeoise sur le terrain, un moment que le député qualifie de particulièrement émouvant. Il ajoute qu'un nouvel hôpital est en cours de planification, bénéficiant d'un soutien financier du Luxembourg à hauteur de 23 millions d'euros. Il note que le ministre de la Coopération se rendra également en Mongolie le 11 juillet 2026.

Sur le plan politique, il évoque le rôle particulier de la Mongolie sur l'échiquier géopolitique, pays enclavé entre deux grands voisins, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine. Il rappelle le mandat d'arrêt émis à l'encontre du Président russe Vladimir Poutine, qui s'est rendu en Mongolie en 2024 sans être arrêté. Il précise que la délégation a abordé cette thématique de manière très ouverte avec les autorités mongoles, lesquelles ont fourni des explications mettant en avant la double dépendance du pays à l'égard de la Russie pour l'importation de gaz et de la Chine pour l'exportation de bétail.

Le député relève que l'économie mongole repose essentiellement sur le secteur agricole. Il évoque la politique dite du « troisième voisin » poursuivie par la Mongolie, qui vise à entretenir de bonnes relations avec des pays tels que le Japon, la Corée du Sud, les Philippines et le Luxembourg. Les autorités mongoles ont exprimé une demande pour davantage de collaboration dans le domaine des technologies vertes. Il convient de noter que la Mongolie n'est pas un pays à faible revenu et ne figure dès lors pas parmi les pays cibles de la coopération luxembourgeoise au développement.

Madame la députée Nancy Arendt (CSV) complète ce bilan en soulignant que l'investissement luxembourgeois dans la coopération au développement a reçu un retour très positif sur place. Elle relève que les statistiques sont éloquentes, le nombre d'opérations cardiaques étant passé de 4 à plus de 370 par an. Elle évoque par ailleurs le processus de décentralisation en cours, particulièrement important dans un pays de cette étendue, et souligne la nécessité de garantir l'accès aux soins de santé en dehors de la capitale.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) ajoute que la télémédecine, domaine directement soutenu par le Grand-Duché, a contribué de manière significative à l'amélioration de la prise en charge des patients en Mongolie.

Il informe les membres de la commission qu'une visite de travail en Moldavie est prévue du 8 au 10 juin 2026 et lance un appel à candidature. Il précise que cette visite se fera conjointement avec la commission de la Défense.

Madame la députée Liz Braz (LSAP) informe que Monsieur Ben Polidori y participera au nom du groupe politique LSAP.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) clôt la réunion.

Procès-verbal approuvé et certifié exact